



SAUVETERRE-  
DE-GUYENNE



# Comptes administratifs (et comptes de gestion) 2022 & Budgets primitifs 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2023

# Rôle du CCAS



- Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un **établissement public obligatoire dans une commune de plus de 1500 habitants**. Chaque CCAS dispose d'une **personnalité juridique propre** (distincte de la Commune à laquelle il est rattaché), est soumis aux règles de droit public et est doté d'un budget propre soumis aux règles de la comptabilité publique (nomenclature M57 depuis 2023),
- Les compétences des CCAS sont définies principalement par le Code de l'action sociale et des familles (CASF). Le CCAS anime une **action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait **l'institution locale de l'action sociale**. A ce titre, il assure à la fois des missions légales obligatoires et des missions facultatives en développant des actions directement orientées vers la population communale.
- **Les missions obligatoires :**
  - Aide à la constitution des dossiers d'aide sociale et participation à leur instruction ;
  - Domiciliation des personnes sans domicile (domiciliation pour leur courrier pour faire valoir leurs droits sociaux) ;
  - Tenue d'un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale ;
  - Réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population, à chaque renouvellement des conseils municipaux, soit tous les 6 ans.
- **Les missions facultatives :**
  - Créer et gérer des équipements et services sociaux et médico-sociaux (ex : établissements et services pour personnes âgées) ;
  - Soutenir les administrés en situation de précarité par des aides diverses après évaluation de la situation sociale du foyer (secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis ou bons alimentaires, ...) ;
  - Participer à différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (actions conjointes avec les entreprises, Pôle emploi, les missions locales...) ;
  - Mener des actions spécifiques pour lutter contre l'exclusion ;
  - Mener des actions spécifiques de prévention (prévention des conduites addictives, d'éducation à la nutrition, de sensibilisation à la lecture...).

# Rôle du CCAS de Sauveterre-de-Guyenne

- C'est dans ce cadre que le CCAS de Sauveterre-de-Guyenne :
  - Procède à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
  - Participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale ;
  - Intervient dans l'aide sociale facultative : secours, gestion de 2 chambres de passage, prêts, subventions aux associations à caractère social ;
  - Offre annuellement - depuis la crise Covid-19 – un coffret cadeau aux habitants de plus de 60 ans (en lieu et place du repas jusqu'alors organisé) ;
  - Gère la Résidence Autonomie Pringis, établissement médico-social (Budget annexe).



# COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

## RÉSULTATS

Pour mémoire, le **budget principal du CCAS 2022** (BP + DM) était de :

- **242 662,65 €** pour la section de fonctionnement ;
- **118 803,79 €** pour la section d'investissement.

Pour 2022, les résultats sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement (SF)</b>		
Réalisation de l'exercice	60 706,87 €	167 683,84 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>106 976,97 €</b>
Résultat reporté N-1		- €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>106 976,97 €</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement (SI)</b>		
Réalisation de l'exercice	97 275,14 €	83 503,42 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 771,72 €</b>	
Résultat reporté N-1	108 249,10 €	
<b>Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)</b>	<b>122 020,82 €</b>	

Restes à réaliser (RAR) 2022	5 990,26 €	
<b>Solde des RAR 2022</b>	<b>5 990,26 €</b>	

**Besoin de financement** (Déficit d'investissement + Solde RAR) **128 011,08 €**

### Résultats budgétaires de l'exercice

S0601 - CCAS SAUVETERRE-DE-GUYENNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	227 052,89	242 662,65	469 715,54
Titres de recette émis (b)	83 503,42	167 683,84	251 187,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	83 503,42	167 683,84	251 187,26
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	227 052,89	242 662,65	469 715,54
Mandats émis (f)	97 275,14	60 706,87	157 982,01
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	97 275,14	60 706,87	157 982,01
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		106 976,97	93 205,25
(h - d) Déficit	13 771,72		

Le **CA 2022** est en tout point conforme  
au **compte de gestion.**

*Le résultat cumulé de fonctionnement est supérieur à  
l'année précédente (CA 2021 : 77 145,2 €)*

# COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « RA PRINGIS »

## RÉSULTATS DU CA 2022

Le **budget annexe 2022** (BP + DM) était de **251 752,65 €**.

**RAPPEL** : Le budget de la RPA (budget annexe du CCAS) ne comporte pas de section d'investissement. Le CCAS prend en charge le remboursement de l'emprunt, et le budget annexe de la RPA, qui perçoit les loyers, reverse la somme correspondante.

Pour 2022, les résultats sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement (SF)</b>		
Réalisations de l'exercice	185 349,60 €	216 437,97 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		31 088,37 €
Résultat reporté N-1		32 032,65 €
<i>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</i>		<b>63 121,02 €</b>

Le **CA 2022** est en tout point conforme au **compte de gestion**.

### Résultats budgétaires de l'exercice

50602 - RPA CCAS SAUVETERRE-DE-GUYENNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		251 752,65	251 752,65
Titres de recette émis (b)		216 437,97	216 437,97
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		216 437,97	216 437,97
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		251 752,65	251 752,65
Mandats émis (f)		185 349,60	185 349,60
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		185 349,60	185 349,60
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		31 088,37	31 088,37
(h - d) Déficit			



# **Débat avant le vote des CdG et des CA**

# Vote des comptes de Gestion (CdG) 2022

Les CdG constituent la restitution des comptes du comptable public (DGFIP) à l'ordonnateur (Président).

Les CA sont conformes aux CdG, pour l'exercice 2022, établit par Monsieur le Receveur municipal du Service de gestion comptable (SGC) de Coutras, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Président du CCAS de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approbation des comptes de gestion exercice 2022 – Budget principal & budget annexe « RA Pringis »**

# Vote des Comptes administratifs 2022

Placé sous la responsabilité du Président du CCAS de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne, il est voté en dehors de sa présence, le Conseil d'administration étant alors présidé par la Doyenne du Conseil d'administration.

Le Président peut cependant participer au débat avant le vote.

**Approbation des comptes administratifs exercice 2022 – Budget principal et budget annexe « RA Pringis »**

# Affectation des résultats 2022 (vote)

## BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

- **L'affectation du résultat de fonctionnement**
- La section de fonctionnement présente un résultat cumulé positif de **106 976,97 €**. Cet excédent a vocation à être transféré à la section d'investissement pour générer de l'autofinancement.
- Il est donc envisagé l'affectation suivante :
  - Affectation de 100 % de l'excédent à l'investissement via le 1068 (couverture du besoin de financement de la SI).
- **L'affectation du résultat d'investissement**
- La section d'investissement présente un résultat cumulé déficitaire de **122 020,82€**.
- Il est donc proposé l'affectation suivante :
  - Affectation du déficit d'investissement (hors RAR) au compte 001 pour un montant de 122 020,82 €.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CCAS (Budget principal)

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement (SF)</b>		
Réalisation de l'exercice	60 706,87 €	167 683,84 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>106 976,97 €</b>
Résultat reporté N-1		- €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>106 976,97 €</b>
<b>Section d'investissement (SI)</b>		
Réalisation de l'exercice	97 275,14 €	83 503,42 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 771,72 €</b>	
Résultat reporté N-1	108 249,10 €	
<b>Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)</b>	<b>122 020,82 €</b>	
<b>Restes à réaliser (RAR) 2022</b>	5 990,26 €	
<b>Solde des RAR 2022</b>	<b>5 990,26 €</b>	
<b>Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR)</b>	<b>128 011,08 €</b>	
<b>Affectation du résultat 2022</b>		
Résultat cumulé SF		<b>106 976,97 €</b>
Besoin de financement SI	128 011,08 €	
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>		<b>106 976,97 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>		- €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (HORS RAR) REPORTE (001) : DEFICIT</b>	<b>122 020,82 €</b>	

# Affectation des résultats 2022 (Vote)

## BUDGET ANNEXE « RA PRINGIS »

- **L'affectation du résultat de fonctionnement**
- La section de fonctionnement présente un résultat cumulé positif de **63 121,62 €**. Cet excédent a vocation à être reportée à la section de fonctionnement (*pas de section d'investissement*).
- Il est donc proposé l'affectation suivante :
  - Affectation de 100 % de l'excédent de fonctionnement au compte de recette 002 pour un montant de 63 121,62 €.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022- RA Pringis (Budget annexe)

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement (SF)</b>		
Réalisations de l'exercice	185 349,60 €	216 437,97 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		31 088,37 €
Résultat reporté N-1		32 032,65 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>63 121,02 €</b>
<b>Affectation du résultat 2022</b>		
Résultat cumulé SF		<b>63 121,02 €</b>
Besoin de financement SI	-	
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>		- €
<b>EXCEDENT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>		<b>63 121,02 €</b>



## Présentation des budgets primitifs 2023

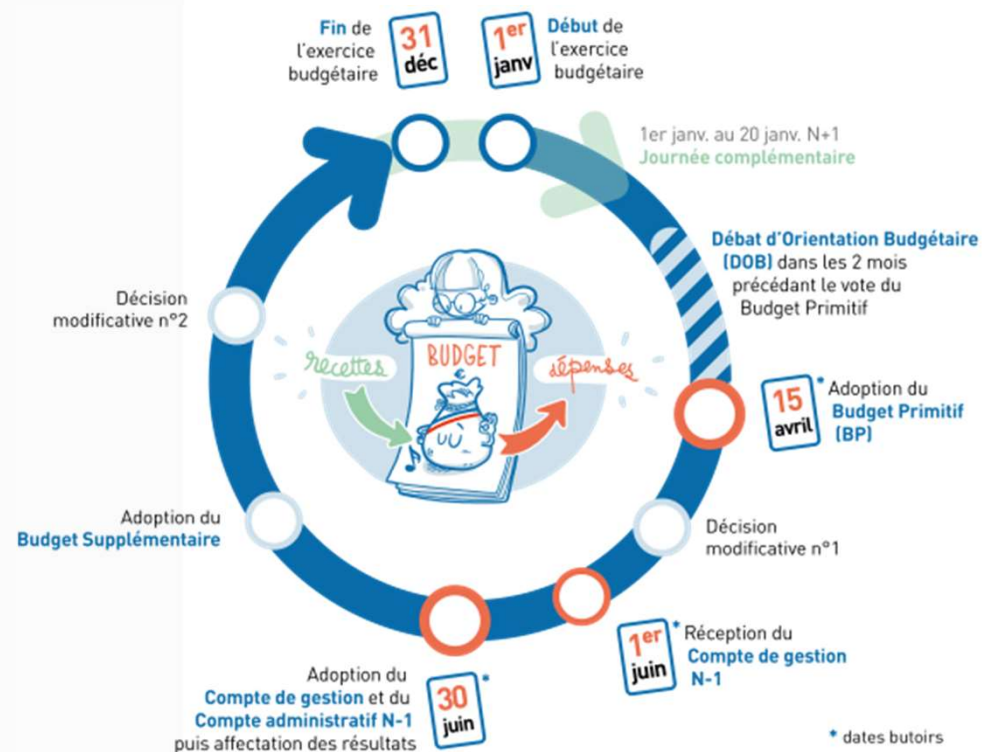
---



# BUDGETS PRIMITIFS

## RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement.
- Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
- Le CCAS de Sauveterre-de-Guyenne dispose de 2 budgets :
  - 1 budget principal ;
  - 1 budget annexe « RA Pringis ».
- **Le CCAS a fait le choix d'appliquer de manière anticipée la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 pour ses 2 budgets.**



# Budget primitif du CCAS

## Cap sur 2023



- Après deux ans de pandémie, le budget a été élaboré dans un **contexte de crise** marqué à la fois par une conjoncture économique difficile avec une croissance peu élevée (de l'ordre de 1 % selon les estimations de la loi de finances pour 2023), une forte inflation (estimée à 4,2 %), une très forte hausse des taux d'intérêt, et une explosion des coûts de l'énergie.
- L'élaboration du budget 2023 s'inscrit donc dans un **contexte d'incertitudes** tant sur l'évolution des risques sanitaires que sur l'évolution de l'environnement économique et géopolitique global.
- Comme l'année précédente, la construction budgétaire a été effectuée avec **prudence** autant sur l'évaluation des recettes que sur l'évaluation des dépenses (*la tendance inflationniste liée notamment à la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, mais aussi à la pénurie de certains matériaux, impacte directement à la hausse les postes de charges à caractère général et les prévisions de crédits pour les projets d'investissement*).

# Budget primitif 2023 du budget principal

## Vue globale

DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	Frais de Fonctionnement	17 002,39 €	10,37%
	Frais de personnel	0,00 €	0,00%
	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00 €	0,30%
	Provisions pour créances douteuses	3 800,00 €	2,32%
	Créances éteintes	1 200,00 €	1%
	Secours d'urgence / Aide ponctuelle	8 200,00 €	5%
	Subventions aux associations	2 000,00 €	1%
	Intérêts emprunts (réglés à l'échéance)	2 600,00 €	2%
	Autres charges financières (ligne trésorerie)	300,00 €	0%
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00 €	0%
	<b>Sous-total</b>	<b>35 802,39 €</b>	
	<b>023- Virement prévisionnel à la SI</b>	<b>128 136,49 €</b>	<b>78%</b>
		<b>163 938,88 €</b>	<b>100%</b>

RECETTES			
	<b>002- Résultat reporté (CA 2022)</b>	- €	0%
	Remb. frais divers (téléphonie) par prestataire	0,00 €	0%
	Concessions cimetières (1/3)	1 300,00 €	1%
	<b>Remb (emprunt + inv.) par la Résidence Autonomie</b>	<b>116 295,03 €</b>	<b>71%</b>
	Produits exceptionnels	0,00 €	0%
	Produits financiers	12,60 €	0%
	<b>Reversement excédent (budget RPA)</b>	<b>34 079,25 €</b>	<b>21%</b>
	<b>Subvention d'équilibre (Commune)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
	Location locaux cuisine centrale (prestataire)	12 252,00 €	7%
	Loyer perçu CCAS (secours)	0,00 €	0%
	Dotation Département	0,00 €	0%
	(versement aide logement)	0,00 €	0%
		<b>163 938,88 €</b>	<b>100%</b>

Equilibre entre les dépenses et recettes SF : **0,00 €**

DEPENSES			
INVESTISSEMENT	<b>001- Déficit (CA 2022)</b>	<b>122 020,82 €</b>	<b>49%</b>
	Travaux logements (rénovations) + RAR 2022 inclus	33 100,00 €	13%
	Emprunts et dettes (annuité en capital)	80 650,00 €	32%
	<b>Remboursements cautions (logements) dont RAR</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>2%</b>
	Prêt d'honneur	8 000,00 €	3%
		<b>248 270,82 €</b>	<b>100%</b>

RECETTES			
	<b>1068 - Affectation du résultat (CA 2022)</b>	<b>106 976,97 €</b>	<b>43%</b>
	<b>021 - Virement prévisionnel de la SF</b>	<b>128 136,49 €</b>	<b>52%</b>
	FCTVA (sur Investissements N-2 : 2021)	657,36 €	0%
	Vente matériel cuisine centrale	0,00 €	0%
	<b>Encaissements dépôts cautions (logements)</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>2%</b>
	Remb. Prêt d'honneur	8 000,00 €	3%
		<b>248 270,82 €</b>	<b>100%</b>

Equilibre entre les dépenses et recettes SI : **0,00 €**

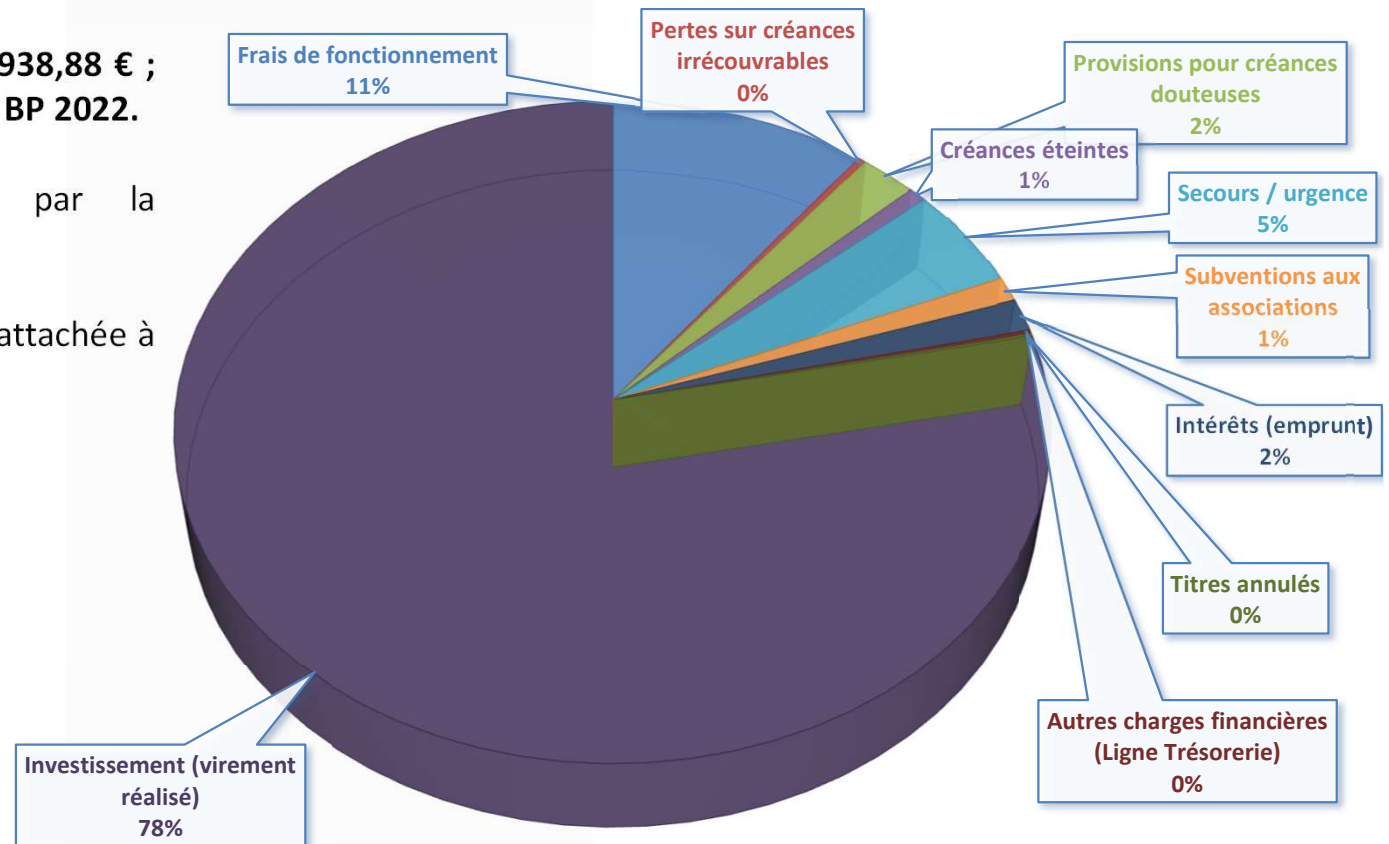
# Budget primitif 2023 du budget principal

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (PRÉVISION 2023)

Les dépenses de fonctionnement atteignent 163 938,88 € ;  
soit une diminution de 78 723,77 € par rapport au BP 2022.

Cette diminution s'explique principalement par la suppression des « frais de personnel ».

L'agent en charge de la Résidence autonomie est rattachée à la Commune et mis à disposition du CCAS.



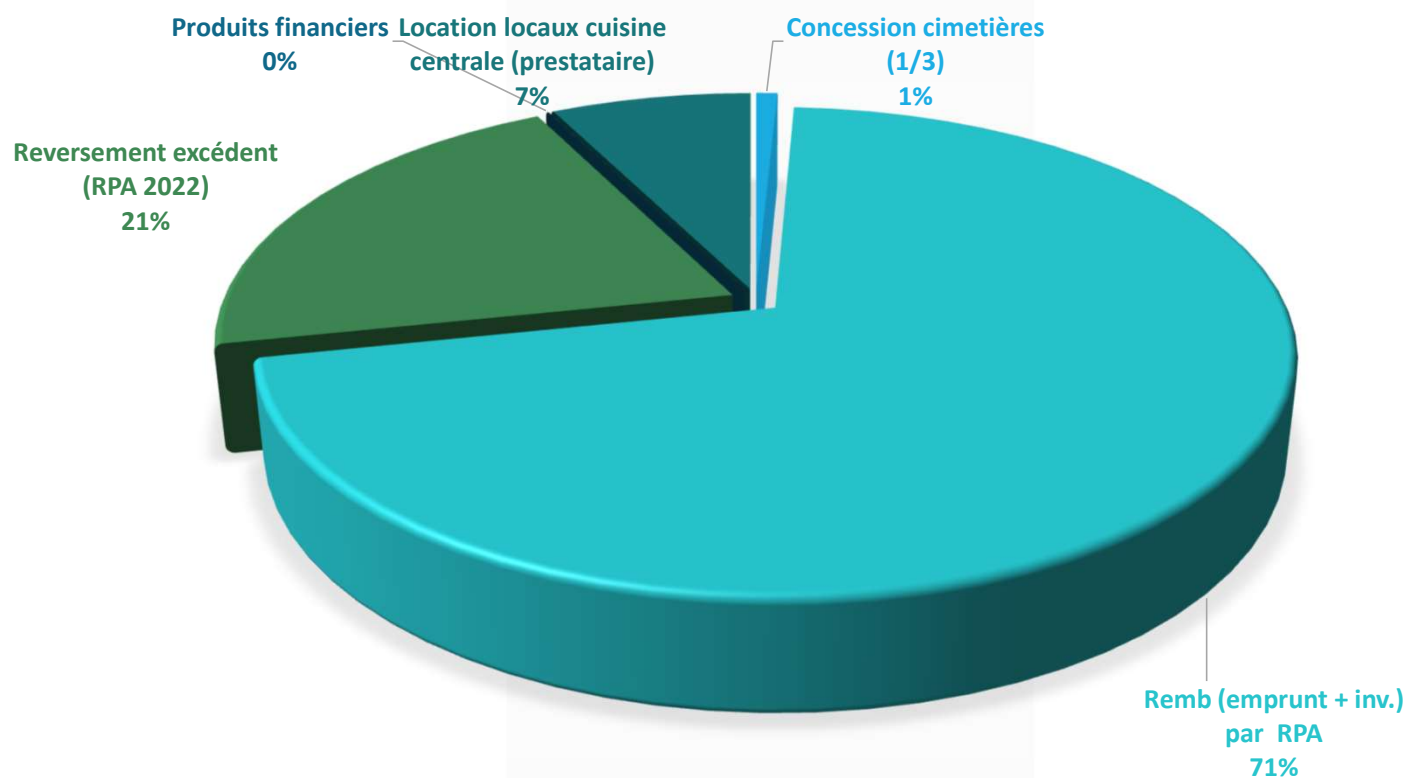
# Budget primitif 2023 du budget principal

## FOCUS SUR LES SUBVENTIONS « CCAS » AUX ASSOCIATIONS

	SUBVENTIONS "CCAS"	CA 2020	BP 2021	CA 2021	CA 2022	Demandes 2023					
						Demande effective (courrier)	Montant sollicité (€)	Observat°	Proposition Commission (2023)	BP 2023	Réserve BP 2023 (si dossier complet)
Solidarité intergénérationnelle	ADMR (Aide à domicile en milieu rural) - Sauveterre	0,00 €	0,00 €	0,00 €					0,00 €	- €	0,00 €
	Association mandataire d'aide à domicile (Martres)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €				200,00 €		200,00 €
	Les amis de la RPA	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	OUI			150,00 €	150,00 €	0,00 €
	Etoiles E2M (Maison retraite - EHPAD E2M)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	OUI	250,00 €		150,00 €	150,00 €	0,00 €
	Club des Aînés de la Bastide	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	OUI	300,00 €		300,00 €	300,00 €	0,00 €
Santé & actions caritatives	Amicale des donateurs de Sang (EFS) Sauveterre	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	OUI	300,00 €		300,00 €	300,00 €	0,00 €
	CPTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €					- €	0,00 €
	Ass. Raoul Follereau (lèpre)	50,00 €	50,00 €	50,00 €					50,00 €	- €	50,00 €
	Clowns Stétoscopes	50,00 €	140,00 €	140,00 €	50,00 €	OUI	170,00 €		50,00 €	- €	50,00 €
	AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €				20,00 €	- €	20,00 €
Action sociale	Institut Bergonié	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €				30,00 €	- €	30,00 €
	Solidarité canton (AFM Téléthron)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €				150,00 €	- €	150,00 €
	Paroisse (fonctionnement local de passage)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €				150,00 €	- €	150,00 €
	Croix Rouge (Unité locale de Sud Gironde - Langon)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	OUI			150,00 €	- €	150,00 €
	Secours Catholique (La Réole - Gironde)	250,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	OUI	200,00 €		150,00 €	- €	150,00 €
	Secours Populaire	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €				150,00 €	- €	150,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 150,00 €</b>	<b>2 140,00 €</b>	<b>2 140,00 €</b>	<b>2 350,00 €</b>				<b>2 000,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>
						<b>Total (BP 2023)</b>			<b>2 000,00 €</b>		

# Budget primitif 2023 du budget principal

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PRÉVISION 2023)



# Budget primitif 2023 du budget principal

## LES DÉPENSES / RECETTES D'INVESTISSEMENT (PRÉVISION 2023)

- Au Budget Primitif (BP) 2023, les dépenses d'investissement devraient atteindre **248 270,82€**.

COMPTE M14	COMPTE M57	DESIGNATIONS	BP 2022	CA 2022	RAR	BP 2023
			€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC
2132	2132	Restauration 2 logements RA Pringis - Entreprises extérieures	16 308,19 €	0,00 €	4 323,26 €	30 600,00 €
		RAR "Reste à réaliser" (sur Budget N-1) : travaux	13 976,60 €	13 976,60 €	0,00 €	0,00 €
	2135	Signalétique RPA				2 500,00 €
		Mission MOE : rénovation/extension RA Pringis (logements)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>			<b>30 284,79 €</b>	<b>13 976,60 €</b>	<b>4 323,26 €</b>	<b>33 100,00 €</b>
Prêt	1641	Remboursement 1 prêt (capital) : Acquisition RA	80 839,00 €	83 583,26 €		80 650,00 €
CAUTION	165	Remboursement cautions	4 180,00 €	2 460,00 €	1 667,00 €	4 500,00 €
PRET	274	Prêt d'honneur				8 000,00 €

- Le prêt réalisé en 2001 pour l'acquisition de la Résidence Autonomie (1 450 138,20 €) prendra fin en 2023 ;
- En 2023, le CCAS financera ses investissements principalement par l'épargne dégagée par la section de fonctionnement (pas de nouvel emprunt).

# BUDGET ANNEXE « RA PRINGIS » 2023

## VUE GLOBALE

+ 27 468,37€ par rapport au BP 2022 notamment en raison d'une augmentation de + de 21 000 € de reversement au BP CCAS.

DEPENSES				RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Déficit	0,00 €		<b>Excédent fonctionnement (CA 2022)</b>	<b>63 121,02 €</b>	23%
	Fonctionnement	60 876,74 €	22%	Remb. fluides (cuisine centrale) par le Prestataire	0,00 €	0%
	<b>Reversement emprunt (au CCAS)</b>	<b>83 195,03 €</b>	30%	Revenus des immeubles (loyers logements)	197 500,00 €	71%
	<b>Remb. travaux investissement (au CCAS)</b>	<b>33 100,00 €</b>	12%	Forfait autonomie (CD 33)	14 800,00 €	5%
	Remb. personnel à la Commune (travaux)	10 000,00 €	4%	Part des résidents (OM, réparations, etc.)	3 800,00 €	1%
	Remb. personnel à la Commune (Agent animation RPA : 1 ETP)	33 470,00 €	12%			
	Redevance Incitative USTOM (OM des 41 logements RA)	10 000,00 €	4%			
	Pertes sur créances irrécouvrables	12 000,00 €	4%			
	Provisions pour créances douteuses	1 000,00 €	0%			
	Secours d'urgence	500,00 €				
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	0%			
	<b>Sous-total</b>	<b>245 141,77 €</b>				
	<b>Reversement excédent (budget CCAS 2023)</b>	<b>34 079,25 €</b>	12%			
		<b>279 221,02 €</b>	<b>100%</b>		<b>279 221,02 €</b>	<b>100%</b>

Equilibre entre les dépenses et recettes SF : **0,00 €**

# CONCLUSION



SAUVETERRE·  
DE·GUYENNE

Le CCAS de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne, en tant qu'acteur public territorial impliqué à l'échelle communale, se positionne sur des projets d'action sociale variés, visant notamment à combler les interstices des actions de droit commun. Pour cela il s'appuie sur une bonne connaissance des besoins des publics, des manques et du partenariat dans les différents champs de l'action sociale.

Le CCAS est un élément central de la politique sociale locale. Aussi, proximité, accès aux droits, réactivité, maillage territorial... sont autant d'atouts que de défis à relever.

Compte-tenu de ses missions, il est au cœur de multiples enjeux économiques, sociaux et sociétaux : vieillissement de la population, isolement, paupérisation, etc. sur lesquels il doit être en veille.

Aux côtés des acteurs associatifs et institutionnels, le CCAS joue un **rôle d'acteur de proximité** privilégié dans le parcours des Sauveterrien.ne.s qui rencontrent des difficultés. L'objectif essentiel étant de veiller sur les publics les plus isolés en proposant de l'aide sous différentes formes, une écoute et un soutien ainsi que l'accompagnement le plus adapté possible.

Le CCAS organise régulièrement des moments de convivialité intergénérationnels. Que ce soit pour participer à des goûters, jouer à des jeux de société, échanger des souvenirs, inculquer les joies du jardinage... l'idée est de créer des instants de partage afin de faire société ensemble, de décroquer les générations et de faire preuve de solidarité.

En 2023, l'objectif prioritaire est de répondre de manière satisfaisante aux besoins et préoccupations des habitants, à budget contraint, dans un contexte d'augmentation des vulnérabilités sociales et économiques, **pour que la Commune de Sauveterre-de-Guyenne soit plus que jamais une Commune d'égalité, de solidarité au service des plus fragiles.**



SAUVETERRE  
DE GUYENNE

Merci de votre attention